

# RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA CASERNE DE BRANDON

Aux contribuables de la Ville de Saint-Gabriel et des municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville, Saint-Didace et Saint-Cléophas-de-Brandon

## AVIS PUBLIC Adoption du règlement 01-2024

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée, que la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon, a procédé, en date du 10 octobre 2024, à l'adoption du règlement suivant :

Règlement numéro 01-2024 intitulé « *Règlement concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon* ».

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut venir au bureau de l'hôtel de ville, situé au 45, rue Beausoleil à la Ville de Saint-Gabriel, du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi, de 9 h à 12 h. Il est aussi possible de communiquer avec la Ville de Saint-Gabriel par téléphone au 450-835-2212 ou par courriel à [mairie@ville.stgabriel.qc.ca](mailto:mairie@ville.stgabriel.qc.ca).

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.



Stéphanie Marier

Directrice générale par intérim de la RICB

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉE, STÉPHANIE MARIE, DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM DE LA RICB, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 11 OCTOBRE 2024 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU <http://www.ville.stgabriel.qc.ca/>.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 11<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2024.



Stéphanie Marier

Directrice générale par intérim de la RICB